Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900641-20251209-2025120904-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE
GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11
Quorum : 6

Date de convocation :
04/12/2025.

Date de publication et
d'affichage :
... décembre 2025

Délibération
N° 2025.12.09-04

OBJET :

Rapport de la Chambre régionale des comptes de la Communauté Lesneven Côté des Légendes (CLCL)

DÉLIBÉRATION N°4 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ILIOU, Maire.

Date de convocation : 04 décembre 2025.

Présents : Mesdames Marie-Claire ACQUITTER, Anne-Marie DESTOUR, Léa MAZET, Messieurs Christophe BODENNEC, Régis FEGAR, Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Sylvain LEFEVRE, Noël OLLIVIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Vincent DENISE ayant donné pouvoir à Régis FEGAR, Hélène DALBESIO-LE GUERN ayant donné pouvoir à Sylvain LEFEVRE.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 9 - Votants : 11 - Quorum : 6.

Secrétaire de séance : Marie-Claire ACQUITTER.

Délibération 2025.12.09.04 : rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) de la Communauté Lesneven Côté des Légendes (CLCL) :

Le rapport de la CRC a été présenté en conseil communautaire de la CLCL le 24/11/2025. La CRC a notifié par courriel le 25/11/2025 à notre commune ce rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes concernant les exercices 2019 et suivants.

Le conseil municipal de Goulven est invité à en prendre acte.

Après cet exposé, le conseil municipal de Goulven :

- PREND acte du rapport d'observations définitives de la CRC relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Lesneven Côte des Légendes concernant les exercices 2019 et suivants.

Vote : adopté à l'unanimité (11 POUR – 0 CONTRE - 0 ABSTENTION).

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Marie-Claire ACQUITTER
Secrétaire de séance

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.